

Interpellation de Monsieur François Grognez

5 mai 2017

28 juin

La Fête des places de parc !

Madame la présidente, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Quel bel endroit festif et convivial que cette place des anciens fossés, surtout quand cette dernière est remplie de vie, de joie, d'hommes et d'échanges.

Cela nous rappelle les bons souvenirs de jadis quand la fête de la jeunesse battait son plein et que toute la population s'y réunissait pour se rencontrer.

C'est cette ambiance que certains, comme moi, ont pu revivre samedi passé grâce à François Vodoz et son équipe de la société de développement de La Tour.

Bravo !

Cependant, et cela ne les concerne pas directement, je déplore un léger bémol...

La fête fût tellement conviviale que même nos amis de Police Riviera, grâce à leurs assistants de parking ont pu y participer en ne troquant rien, mais en distribuant des cartes de « bienvenue à La Tour » au prix de 40.- à tous les coins de rue...

Ma question à la municipalité est donc la suivante

Pourquoi lors d'une manifestation attirant autant de monde, avec un parking sous terrain plein à craquer, avec à proximité pratiquement que des zones 30 minutes, la municipalité n'a-t-elle pas pensé à autoriser le parking de Courbet aux visiteurs et pas uniquement aux exposants ? Pourquoi ne pas négocier avec Police Riviera lors d'une manifestation afin d'obtenir leur clémence quant au parking ?

Pour cela, je me permets de soumettre ceci à la municipalité afin d'améliorer encore le prochain événement populaire au sein de notre si belle commune ?

D'avance je vous en remercie pour votre réponse écrite.





VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

REPONSE MUNICIPALE N° 5/2017

le 28 juin 2017

Concerne :

Interpellation de M. François Grognuz (PLR) « La Fête des places de parc ! ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 3 mai dernier, M. François Grognuz (PLR) a déposé une interpellation au Conseil communal visant à sensibiliser la Municipalité sur les possibilités en termes de places de stationnement à offrir lors des manifestations.

Dans son rapport rédigé lors de l'examen du préavis N° 11/2011 relatif à la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés, la commission chargée de son étude a émis le vœu que la Municipalité entreprenne sans délai « *les études nécessaires à une politique et planification globale du stationnement sur le territoire communal afin que celle-ci puisse entrer en vigueur simultanément à l'ouverture du parking* ». La commission indiquait que la politique du stationnement sur l'ensemble du territoire de la commune devait être revue, que la question de la suppression des zones blanches devait être étudiée ainsi que l'introduction du principe de macarons de stationnement, par quartier, hors centre-ville (page 6 du rapport).

A l'instauration de la nouvelle politique de stationnement, les durées de parcage au centre-ville n'ont que très peu changé. Les places de parc sont, par contre, devenues payantes. Cette démarche vise à garantir l'accessibilité aux différents commerces, aux événements culturels et aux visiteurs. Depuis son introduction en 2014, ce régime de stationnement a fait ses preuves et démontre qu'il est parfaitement adapté. Lors de la manifestation « Printemps en fête », le parking Courbet avait été mis à disposition des étalagistes exclusivement. Le nombre de places de parc balisées au centre-ville et à ses abords a été jugé suffisant pour ce type d'événements, en premier lieu destinés aux Boélands, pour lesquels, la Municipalité encourage la mobilité douce et les déplacements en transports publics en particulier.



Le samedi 29 avril, jour de la manifestation « Printemps en fête », la majorité des infractions dénoncées l'ont été à l'égard d'automobilistes qui n'avaient pas payé la taxe de parcage. Seules trois contraventions ont été délivrées pour des usagers stationnés en dehors des cases prévues ou pas destinées à la catégorie du véhicule.

La politique de stationnement instaurée répond aux besoins quotidiens et, par souci d'équité, la Municipalité ne peut pas transgresser les règles établies en sollicitant une clémence particulière dans le cadre des contrôles. Toutefois, elle est sensible et sera attentive aux dispositifs à mettre en place lors de manifestations dont l'ampleur nécessite des mesures particulières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Interpellation de M. François Grognuz

Adopté par la Municipalité le 22 mai 2017

